



Un planning peut-il être imposé par le bailleur?

Par **rose72**, le **06/02/2012** à **21:59**

Bonjour,

il est inscrit dans le bail que le locataire doit entretenir les parties communes.

le bailleur peut-il imposé un planning avec des dates aux locataires pour l'entretien?

je vais peut-être travailler en saisonnier, donc je serais en déplacement; il me sera impossible d'entretenir le palier en mon absence.

risque t-on la résiliation du bail ou autre?

a-t-on le droit de contester cet obligation qui est une contrainte dans un bail?

je me sent pas libre alors que mon palier est propre.

merci.

Par **cocotte1003**, le **07/02/2012** à **18:30**

Bonjour, le bailleur vous demande d'effectuer le nettoyage des parties communes certainement à tour de role, il faut donc bien faire un planning pour que tout le monde participe équitablement. Dan le cas ou le ménage n'est pas fait, le bailleur peut tres bien

demander à une entreprise de l'effectuer et là c'est à la charge des locataires donc à vous de voir si vous souhaitez le faire ou payer. L'entretien es parties communes est "obligatoire" par mesure d'hygiene, vous avez signé un bail ou l'entretien était prévu, vous devez respecter ce contra. Voyez calmement à trouver une solution avec votre bailleur pour votre tour si vous devez travailler de façon saisonniere, cordialement,

Par **rose72**, le **08/02/2012 à 11:38**

l'entretien est fait mais je ne peux respecter des dates de planning car je suis obligée de m'absenter.

mon palier est propre.

les voisins doivent laver leur palier.

on est pas dans un foyer mais dans une location et on est libre.

Le bail ainsi convenu ne s'oppose-t-il pas à la liberté du locataire et à sa vie privée car par la réalisation d'un planning avec dates de nettoyage pour les locataires. Il nous est imposé des dates de présences!

Puis-je demander au juge la suspension de l'obligation de nettoyage durant l'absence ou de limiter cette nécessité que durant notre présence sans imposer de date.

j'ai une amie qui a une location similaire et qui n'est pas ennuyé par ce genre d'obligation. elle nettoie son palier et les voisins s'occupent du leur.

c'est propre et on ne lui demande rien.

Suis-je tenue de nettoyer les parties communes de mes voisins de palier?

Par **cocotte1003**, le **08/02/2012 à 14:52**

Bonjour, vous voulez aller en justice aux noms de votre liberté pour une histoire de serpillere !!!!!!!!!!! vous croyez pas qu'il serait plus simple de vous arranger (service contre service) quand vous n'etes pas là car il va falloir nettoyer ou payer une société pour le faire, cordiaalement

Par **rose72**, le **08/02/2012 à 17:11**

merci!